



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2021 – 032**  
**SÉANCE DU 12 MAI 2021**

**OBJET : Révision des tarifs des temps périscolaires 2021-2022**

L'an deux mille vingt-et-un, le douze mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00 sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS** : (13) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TETELIN, M. Sylvain DECOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, M. Franck TEYSSIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRE

**POUVOIRS** : (1) M. Clément CHAPPERT à Mme Marie-Claude MOTHE

**ABSENTS** : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

**ABSENTES EXCUSEES** : (3) Mme Julie BENEZECH - M. Philippe MARCON - M. Luc FOURNIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Corinne TRINQUIER

**DATE DE CONVOCATION** : 7 mai 2021

---

Catherine COMBES, Maire, propose à l'assemblée de réviser les tarifs du périscolaire et de simplifier les modalités grâce à la mise en place du portail famille ARG.

La simplification se fait notamment par une suppression des frais d'entrée de 15 euros et la facturation en fin de mois aux familles.

Madame le Maire explique que la facturation se fera à la réservation/inscription. La facturation sera appliquée si la mairie n'a pas été informée de l'absence de l'enfant soit 48 h à l'avance, soit sur présentation d'un justificatif médical.

Elle demande à ladite assemblée de réviser ces tarifs ***pour l'année scolaire 2021/2022***, comme suit :

*\*Pour rappel, inscription/ réservation via le Portail-Famille, au plus tard la semaine qui précède.*

➤ **ACCUEIL PERSICOLAIRE MATIN**

Gratuit si réservation préalable	0 €
Tarif enfant sans réservation	1 €

➤ **REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLEGE AVEC ENCADREMENT PAR DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Tarif unique si inscription	3,80 €
Tarif enfant non inscrit	5 €
Tarif spécial en cas de panier repas fournis par les parents (exemple : fermeture restauration collège due au Covid mais avec maintien encadrement par agents communaux ou panier-repas lié à un PAI)	1 €

➤ **ACCUEIL PÉRICOLAIRE SOIR**

Gratuit si inscription	0 €
Tarif enfant non inscrit	1 €

➤ **GARDERIE PÉRICOLAIRE SOIR**

Tarif unique si inscription	1.20 €
Tarif enfant non inscrit	3 €

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée** qu'il s'agit d'un service public non obligatoire mais essentiel nécessitant une organisation pour permettre notamment l'accueil des enfants dans des conditions optimales (qualité de service, taux d'encadrement...).

Elle rappelle également que le délai de prévenance est indispensable et que les services resteront à l'écoute des familles.

**Madame le Maire propose à l'assemblée** de voter la révision des tarifs comme elle vient de le proposer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **Article 1 : DE VALIDER** la révision des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- **Article 2 : D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,

**Catherine COMBES**

Hôtel de Ville - BP15 – 1 grand 'rue -34360 SAINT-CHINIAN  
Tel 04.67.38.28.28 – Email [mairie@saintchinian.fr](mailto:mairie@saintchinian.fr)

